



Maitre d'ouvrage

Commune de CHAVAGNES-EN-PAILLERS

Quartier d'habitation  
"LES FIGUIERS"

PERMIS D'AMENAGER

MODIFICATIF 2

PA4 a

PLAN DE COMPOSITION

JANVIER 2024

1/500e

VOIX MIXTES

S.A.S.U. VOIX MIXTES  
Urbanisme et Paysage  
10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : voixmixtes@voixmixtes.fr

S.A.S.U. VOIX MIXTES  
Urbanisme et Paysage  
10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : voixmixtes@voixmixtes.fr

Bureau d'Etudes V.R.D.  
10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : bureau@voixmixtes.fr

S.A.S.U. VOIX MIXTES  
Urbanisme et Paysage  
10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : voixmixtes@voixmixtes.fr

LE LANN

10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : lelann@voixmixtes.fr

GMI

10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : gmi@voixmixtes.fr

Elise

10 rue de la Poste  
44400 Nantes  
Tél : 02 51 12 12 12  
Fax : 02 51 12 12 12  
e-mail : elise@voixmixtes.fr

urbanisme & paysage

PERIMETRE DU PERMIS D'AMENAGER

REGLES D'IMPLANTATION

RELEVEMENTS ET MOBILIERS

VEGETATION

PLAN ECLAIRAGE

Zones dévolues sur chaque lot à l'implantation de la construction principale (garage compris). En dehors de ces zones, seule la construction d'une annexe de type cabane de jardin, est autorisée.

Implantation obligatoire en limite séparative (possible sur toute la longueur de la limite où l'implantation obligatoire est positionnée).

Stationnement privé non clos (5.00m x 6.00m) emplacement dévolu.

Stationnement privé non clos (7.00m x 7.00m) pour les lots 1 39-1 40-2 46 emplacement dévolu.

Sens de faillage de la construction principale.

Logement groupé - ILOT A.

Logement groupé - ILOT B.

Enrobé noir.

Revêtement poreux : Stationnements visiteurs (pavés joints en herbe).

Béton balayé.

Mélange terre/pierre en herbe.

Borne amovible.

Emplacement pour conteneur récupération.

Potelets.

Transformateur (5.00 x 6.00 m).

Réservation enterrée (30 m²).

Chasse roue.

Végétation existante préservée.

Arbre conservé.

Massif arbustes et vivaces.

Haie mixte.

Arbre de moyen développement (Frêne d'Amérique, Merisier commun, Ronce d'Ornement, Erable).

Surface enherbée.

Haie bocagère.

Mât d'éclairage.

NOTA : TOUTES LES SURFACES ET LIMITES SONT DONNEES A TITRE INDICATIF. ELLES SERONT DEFINITIVES LORS DU BORNAGE DES LOTS.